

Balaguier/Rance, La Bastide Solages, Brasc, Combret, Coupiac, Laval-Roquecezière, Martrin, Montclar, Montfranc, Plaisance, Pousthomy, Saint Juéry le Château, Saint Sernin/Rance, La Serre

Statistiques des Transports Scolaires année 2004-2005 (Département de l'Aveyron)

Plus de 52 000 km tous les jours, nombre d'élèves transportés quotidiennement : 11 711, nombre de services quotidiens : 817, nombre de transporteurs : 380, nombre d'élèves internes aidés : 3674. Budget de fonctionnement annuel : 12,1 Mio. €, aides individuelles pour 560 familles : 0,29 Mio €, aides aux élèves handicapés pour 64 enfants : 0,27 Mio €

AIDES (suite des lettres précédentes)

Renforcer l'attractivité du territoire – Aide au foncier Objet de l'intervention : Permettre aux collectivités locales de vendre un terrain aménagé sur mesure à une entreprise, la subvention venant en atténuation du prix de cession. Conditions d'éligibilité : Le projet doit s'inscrire en cohérence avec les enjeux définis notamment dans la charte de développement du territoire concerné, partenaire du Département, (Parc Naturel Régional des Grands Causses, Communauté d'Agglomération, territoire fédérant des Bassins d'activités.). Dans le cadre d'un schéma directeur de développement des activités économiques, le projet présenté doit être conforme aux préconisations de ce schéma. Bénéficiaires : Communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération.

MODALITES D'INTERVENTION : Dépenses subventionnables - Frais d'acquisition et/ou d'aménagements spécifiques d'un terrain liés à l'implantation d'une entreprise préalablement identifiée.

Modes d'intervention financière : L'aide est calculée sur la charge résiduelle de la collectivité, c'est-à-dire. : La différence entre :

- Le prix de revient de la parcelle H.T. (achat plus aménagement spécifiques - autres aides publiques), et
- Le prix de cession à l'entreprise. L'effort réel consenti pour la collectivité maître d'ouvrage, doit être égal au moins à 20 % du coût H.T. de l'opération.

Routes

Laval-Roquecezière : Travaux d'entretien sur la route départementale D 33 entre la ferme du Meynis et le carrefour avec la route départementale D 607, à proximité de Roquecezière. Ils sont programmés annuellement par le conseil général de l'Aveyron dans le cadre des travaux d'entretien normaux des routes du département : remise en forme de la chaussée. Phase préparatoire du chantier : deux jours pour cinq personnes, goudronnage environ deux journées. *Surface goudronnée : 26 000 m², 550 tonnes de graves émulsion.*

Saint-Juéry-le-Château : Rectification et agrandissement du virage du lieu-dit Serres sur la route départementale D 90 qui relie les villages de Coupiac et Martrin à Saint-Juéry. Les matériaux extraits sont mis en remblais sur la D 90 entre les points kilométriques 13 et 14 près de Saint-Juéry. Ils serviront à rectifier deux autres virages.

Montant de l'opération 122 000 € TTC, financés par les fonds du réseau d'intérêt cantonal dont je gère la répartition pour notre canton.

Saint-Sernin-sur-Rance : Mi-septembre la route départementale D 33 s'est effondrée sur la moitié de la chaussée dans la traversée du bourg de Saint-Sernin-sur-Rance en direction de Pousthomy. Un mur de soutènement en pierres de six mètres de haut s'est éboulé sur une longueur de quatorze mètres. Un géologue mandaté par le conseil général de l'Aveyron est venu rapidement sur place évaluer la situation. Une consultation publique a dû être lancée. Les travaux pour réparer la D 33 effondrée devraient débuter en janvier, estimatif + de 80 000 €.

A St Sernin/Rance : point d'informations touristiques du Conseil général rénové par le département.

Montclar : création d'une déviation qui contourne le village. Elle relie directement la route départementale D 552, qui mène à Brasc, à la route départementale D 60 qui conduit à Coupiac. Les camions, les moissonneuses-batteuses et les engins agricoles n'auront plus à rentrer dans le village à travers des rues étroites pour aller d'une route à l'autre. Cette déviation qui désenclave le village est un plus, elle permettra un meilleur accès au futur lotissement communal. Ce dernier comprendra 14 lots qui seront implantés entre la déviation et le château d'eau.

Le montant total de l'opération est de 90 000 € TTC. Le financement : enveloppe cantonale.

Des travaux sont également en cours sur la D33, axe St Sernin/Rance - Coupiac, classé C. Ces travaux sont financés par le département sur des lignes budgétaires spécifiques. Des travaux étaient planifiés et budgétisés sur le carrefour de la D77 (vers Alban) à l'intersection avec la D33 et jusqu'au Colombier, un propriétaire a refusé l'offre d'achat pour son terrain, ce qui va retarder considérablement ces travaux. Le président de la commission des routes a accepté à la demande d'élus locaux d'attribuer cette enveloppe à la réalisation d'un calibrage de la chaussée qui était très étroite et représentait un réel danger pour les poids lourds.

Equipement : depuis le début du mois de décembre, un nouveau chasse-neige neuf a été attribué au dépôt Saint-Serninois de la DDE. L'investissement total est de 150 000 €. Ce véhicule est équipé d'une saleuse mixte sel et saumure qui permet de travailler jusqu'à des températures de moins 15 degrés

Commissions permanentes :

Un oubli en janvier : une bourse d'apprentissage de 250 € accordée sur la commune de La Bastide Solages.

Commission permanente de juin 2005 (réunion du 4/07/2005)

Commission des routes. Evènements exceptionnels : Coupiac R.D. 194, confortement par terrassement 30 000 € ; Combret RD 501, confortement par enrochement 9 000 €. Ces crédits sont établis à partir des critères suivant : *gêne vis-à-vis de la*

circulation, catégorie de la route, caractéristique du glissement, ampleur des mouvements. Passation des marchés : Saint Juéry-le-château, RD 90, montant des travaux 118 212 € (société Milhau).

Fonds d'action locale (**FAL**), le conseil général propose la répartition entre les communes de moins de 10 000 habitants du montant des recettes supplémentaires provenant du produit des amendes de police en matière de circulation. Modalités d'utilisation de ces crédits : aménagements de sécurité dans les agglomérations ou leurs abords immédiats, équipement de sécurité, aménagements des plates-formes d'arrêts d'autocars, mise en priorité de route départementale. **FAL** pour le canton : communauté de communes des 7 Vallons, opération de sécurité du carrefour de Jouvayrac (RD 234 – VC Jouvayrac, commune de Martrin) aide de 4 081 € pour 8 876 € de travaux.

Intervention pour l'environnement : restauration d'un puits, porche et abri 4 500 € à la commune de Martrin, intégration des bâtiments dans des sites : réfection d'une toiture (ardoise) 924 € à la commune de Martrin. « Les journées de l'arbre » à Pousthomy : 1 000 € au Syndicat d'initiatives « Au Pays de l'Enfant Sauvage ».

Affaires culturelles : travaux d'aménagement au château de Coupiac 1 875 € à l'association. Entretien des monuments historiques classés : à la commune de St Sernin/Rance 2 400 € pour dallage et badigeons à l'Eglise. Monuments historiques inscrits : commune de Pousthomy, travaux de maçonnerie à la Fontaine aide de 1 040 €.

Service des transports, transport à la demande : communauté de communes des 7 Vallons 3 253,62 €, communauté de communes du Saint Serninois 537,43 €. *Le transport à la demande « minicar » apporte une réponse aux usagers de localités peu ou pas desservies par des lignes régulières.*

Commission permanente de juillet 2005

Coupiac : 3000 € pour l'Eglise de St Exupère, (dossier ayant par ailleurs obtenu des aides de l'Etat, du Parc des grands Causses, de la Fondation de l'Art Français). Martrin : 918 € pour l'Eglise de Farreyrolles (mise en sécurité), l'état et le Parc accompagnent aussi ce projet.

Opération façades : Coupiac 15 façades complémentaires, Saint Sernin/Rance extension de périmètre de l'opération au début de la rue du Fort, la rue Haute, la place de la Collégiale, la rue de la Trincade, la place de la Vierge, la rue de la Lotge, la rue du Trou et les rues de Baudière et du Mazel. Aides pour des opérations façades accordées à St Sernin/Rance : rue du Trou 777 € et rue Haute 856 €.

Aides en matière d'assainissement et eau potable : au syndicat des rives du Tarn pour raccordement de Coupiac, 20% soit 21 117 €. Montfranc : mise en place de périmètres de protection, aide de 3 146 € (25 %).

Inscription au contrat particulier du parc des grands causses: Coupiac, travaux à la place du Valat (101 468,35 €), dossier éligible selon critères à préciser, financement acquis 7 000 € du Fonds Assemblée Nationale (Député). Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : à la communauté de communes Serninoise : travaux de sécurité de voirie aide de 25 000 €, à la commune de Laval Roquecézière : travaux urgents et de sécurité aide de 10 000 €. Fonds départ.

d'entretien du Patrimoine Communal (voirie 2005) : à la Cté de Cnes du Pays St Serninois 10 900 €. Fonds Départ. d'entretien du Patrimoine Communal, volet Bâtiment : à la Commune de Montfranc aide de 3 154 € pour travaux d'entretien et de sécurité sur l'église. Montclar : création d'un garage communal, aide de 13 483 €. Affaires culturelles : aux amis du château de Coupiac 500 € pour exposition d'art contemporain. Plaisance : 2 contrats RMA en entreprise.

Commission permanente de septembre 2005

Brasc « atelier de découpe » : 35 105 €, l'aide du Département permet l'obtention d'un niveau d'aides de 40 %, plafond réglementaire. La Région (76 670 €), l'Europe, l'Etat, accompagnent ce projet qui présente plusieurs intérêts : développer l'activité économique sur le territoire de la communauté de communes des 7 Vallons, créer des emplois, favoriser le maintien d'activités agricoles fragilisées. Bourses BAFA : 2 x - Montclar, Pousthomy. Plaisance : téléphonie mobile, aménagements nécessaires à la création de ce site pour 75 053,50 €. (initialement couverte par le département du Tarn cette commune a dû faire l'objet de la création d'un site spécifique). ADSL : accélération et extension de l'ADSL, suite à la charte « département innovant », France Télécom s'est engagé à accélérer et élargir la desserte ADSL. Fin 2005, 73% de la population sera desservie, fin 2006 plus de 80%. Parallèlement le Conseil Général a engagé des études techniques portant sur la couverture par voies hertziennes afin que chaque aveyronnais puisse se voir offrir la possibilité d'un accès haut débit.

Commission permanente d'octobre 2005

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, 3^e répartition - à la communauté de communes des 7 Vallons pour travaux urgents et de sécurité : 20 000 €, à la Bastide Solages : travaux sur patrimoine communal : 5 000 €, à Coupiac : travaux sur patrimoine communal : 5 000 €. Réhabilitation de façades en centre bourg : 2 x 900 € à Hanchard, Saint Sernin sur Rance. Aménagement de rivières / (programme 2005) : 4 846 € au SIAH de la basse vallée du Rance.

Programme « Centre d'Incendie et de Secours », CDIS de St Sernin/Rance : à l'aide initiale de 91 900 € vient se rajouter 9 200 €, suite au coût effectif après appels d'offres.

Fonds départemental d'entretien du patrimoine communal, programme voirie, répartition 2005, Cté de Cnes des 7 Vallons : 15 982,00 €, La Bastide Solages : 1 420,00 €. Fonds Départemental d'intervention Touristique : aide de 16 500 € pour la création d'un meublé au lieu dit « les camps », commune de Combret.

Commission permanente de novembre 2005

Direction animation territoriale : construction d'un gymnase et d'une salle d'expositions d'animaux naturalisés à la Maison Familiale Rurale de St Sernin/Rance, aide de 218 389,60 € (20%). Le gymnase profitera également aux 2 écoles de St Sernin/Rance et aux associations locales. Le conseil général a soumis son aide à la condition d'une mise à disposition de cet équipement aux collectivités locales, commune et communauté de communes (convention).

Couverture en téléphonie mobile : acquisitions sur Coupiac, Montclar, Combret, St Juéry pour un total de 1 964,50 €.

Animation en milieu scolaire : 1 397 € au Contrat de Rivière. Plan Départemental de maîtrise des déchets : 2 028 € au Sictom de St Sernin/Rance. Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du sentier du

Cayla , commune de Martrin, aide de 4 500 € pour des aménagements sur ce sentier. Avance remboursable de 13 229,86 €, 50% par le Conseil Général à la chambre de commerce de Millau pour le bar-tabac de la Poste de St Sernin/Rance (importants travaux de modernisation, réhabilitation de la façade). Fonds Départemental du Patrimoine Communal : église du Cayla, commune de Martrin 1 193 € (30%), Laval Roquezezière 23 100 € pour la salle polyvalente. Associations culturelles : solde de 1 115 € au château de Coupiac. Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle : 52 378 € à la CC des 7 Vallons. Fonds de solidarité logement : sur le canton un dossier aidé à 70 €.

ACTUALITE

DIVERS

COMMENTAIRES

EVENEMENT

**Centenaire « Laïcité » Loi de 1905 (article 1 de la loi de 1905 : La République assure la liberté de conscience)
Forum « jeunesse et laïcité : la laïcité en pratique » Lundi 14 novembre 2005. Extraits du discours de
Jean-François Lamour, Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.**

« A mes yeux la laïcité est indissociable de la République et de la démocratie, et je ferai miens les propos de Jean Jaurès lorsqu'il écrivait dans le journal l'Humanité, datant du 2 août 1904 : « Démocratie et laïcité sont deux termes identiques. La démocratie n'est autre chose que l'égalité des droits. Or, il n'y a pas d'égalité des droits si l'attachement de tel ou tel citoyen à telle ou telle croyance, à telle ou telle religion, est pour lui une cause de privilège ou une cause de disgrâce ». La laïcité est également consubstantielle à la République. Elle constitue, pour reprendre la formule de Bernard Stasi, « la pierre angulaire de notre pacte républicain » en assurant la liberté de conscience, l'égalité en droit des options spirituelles et religieuses, et la neutralité du pouvoir politique qui s'abstient de toute ingérence dans la sphère spirituelle. L'article 2 de notre constitution nous rappelle cette évidence : « La République est indivisible, démocratique, sociale... et laïque » A mes yeux, sans laïcité la République serait en danger, et la démocratie serait menacée en son sein. L'idéal républicain et l'ambition démocratique constituent les deux piliers de notre « vouloir vivre ensemble ».

Fort de ce constat, la loi du 9 décembre 1905 m'apparaît comme indispensable pour préserver nos valeurs républicaines et notre modèle démocratique.

La laïcité reste plus que jamais une référence et une nécessité. Son principe, son application et ses valeurs doivent être au cœur de notre politique en direction de la jeunesse.

Face à la montée des extrémismes politiques et religieux, face à l'accroissement des revendications communautaires, et face à la progression de l'intolérance sous ses formes les plus diverses et parfois les plus perverses, la laïcité constitue encore et toujours notre meilleur rempart.

C'est pourquoi nous devons être des combattants acharnés de sa cause. Elle doit être pour nous tous, élus, responsables publics, dirigeants d'associations, éducateurs, enseignants, citoyens, au cœur de notre engagement et de notre action. Notre laïcité doit être ouverte et respectueuse de la diversité des croyances ».

Un événement

En 2005, un événement sur le Canton m'a particulièrement marqué, je crois que tous ceux qui étaient présents se souviendront longtemps de ces instants chargés de forte émotion :

Arie AVIDOR, Consul Général d'Israël à Marseille et Robert MIZRAHI, Président du Comité Yad Vachem pour le Sud de la France, ont remis à titre posthume la médaille et le diplôme de « *Juste parmi les Nations* » à Louis et Julie PLEGADES et Joseph VERGNET le 19 mai 2005 à 12 heures à la Mairie de LAVAL ROQUEZEZIERE.

Je rapporte ici quelques lignes des propos de Patrice Viala, Maire de Laval Roquezezière : « Laissez moi vous dire brièvement tout le plaisir et la fierté de recevoir dans notre petite commune d'aussi éminentes personnes venues pour honorer à titre posthume trois habitants de notre pays que vous voulez porter en exemple aux yeux de tous....., je voudrais ici vous remercier au nom de tous de nous rendre une fierté qu'un trop grand nombre de français avaient perdue en se commettant par démission, par lâcheté, par ignorance dans une collaboration plus ou moins active à la puissance occupante. Dans une grande simplicité, dans la discrétion, Louis et Julie Plégades ainsi que Joseph Vergnet ont fait honneur à notre commune, honneur à la France, honneur à leurs enfants et petits enfants, à leur nom d'hommes. Et cela est passé inaperçu. Quoi de plus naturel pour des gens d'ici que d'accueillir des familles dans la détresse, des enfants sans vraiment se rendre compte que c'était des vies qu'ils sauvaient.

Je voudrais terminer en montrant que leur acte peut servir encore d'exemple de nos jours. Les médias montrent que les minorités damnées de la terre n'ont pas disparues et que l'antisémitisme n'est pas complètement mort chez nous, nous n'avons plus l'excuse de la guerre et de l'ignorance pour ne pas condamner ces actes haut et fort. »

Extraits de mes propos : « Nous sommes réunis pour rendre un hommage posthume à Julie et Louis Plégades et à Joseph Vergnet. Eux avec tant d'autres ont contribué à garder à notre pays son honneur. Alors qu'avec le concours de Vichy les nazis organisaient la déportation massive des juifs, des citoyens refusaient la barbarie. Dans l'anonymat, la discrétion, le simple élan de la main tendue, de la fraternité et de l'humanité partagées, refusant la loi de la haine, oeuvrant pour la grandeur de l'humain. Devant la montée des intolérances, du racisme, de l'antisémitisme, du refus des différences,

je souhaite que l'on se souvienne de ce passé encore proche, que l'on reste fidèle aux leçons de l'histoire, que l'on rappelle aux enfants le danger du fanatisme, de l'exclusion, de la lâcheté. Lorsque l'être humain se comporte pire qu'une bête il n'est rien d'autre qu'un primate, nous avons le devoir de contribuer par la culture, la connaissance de l'autre à faire émerger l'humain. Si la nature nous apporte toutes les informations nécessaires pour construire un membre de l'espèce Homo sapiens, une autre source est nécessaire pour accéder à la conscience d'être. Cette source non biologique ne peut être que la rencontre des autres humains, la richesse de nos échanges.

Le combat pour la tolérance et pour l'honneur est une conquête fragile et toujours recommencée..... ».

Après avoir évoqué cet évènement bien particulier, l'actualité m'incite à vous inviter à ouvrir les yeux, à être généreux. Ne nous laissons pas manipuler par quelques politiciens qui jouent avec l'ignorance, les peurs des différences. Ils prennent le risque de banaliser des idées fascistes pour arriver à leurs fins. Un homme politique responsable n'a pas le droit de s'autoriser l'outrance, il doit s'attacher à mesurer la portée de ses actes et de ses paroles.

A l'orée de cette nouvelle année, je souhaite à chacun de réaliser ses désirs les plus chers.

Claude Boyer

Claude Boyer, place de la Capelette, Saint-Sernin-sur-Rance (12380)

Site : www.canton-de-st-sernin.net . Téléphone au : 06 87 43 48 63 et tél. /fax 05 65 99 72 22

Permanences à St Sernin/Rance : tous les premiers samedi du mois et tous les jours sur rendez vous à la Mairie de Martrin

J'ai réservé l'espace ci-dessous au « syndicat intercommunal Contrat de Rivière Rance », le travail effectué par ce syndicat mérite d'être mieux connu.

Par Thierry Praud, technicien au contrat de rivière « **l'entretien des cours d'eau, pourquoi ? comment ?**

1. L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : UN PEU D'HISTOIRE ! Autrefois, une intense activité rurale liée à une population très présente dans les campagnes avait pour conséquence un entretien régulier des berges de rivières par les propriétaires riverains. Le bois servait pour se chauffer (frênes, chênes, érables champêtres etc...), faire des planches (peupliers), ou encore des meubles ou objets divers tels que piquets de clôture, sabots, meubles... A partir des années cinquante, l'exode rural et la modernisation de l'agriculture a eu pour conséquence directe un changement profond des modes de vie à la campagne. L'accroissement de la taille des exploitations agricoles conjugué à une diminution du nombre d'agriculteurs, l'entretien des berges des cours d'eau ne fut plus une priorité et les rivières se sont alors lentement refermées sur elles-mêmes. Fin 1982, suite à une grosse crue sur le Rance, et les dégâts qu'elle provoqua, les collectivités ont pris conscience de ce phénomène et décidèrent donc de se substituer aux propriétaires riverains en prenant en charge le nettoyage et l'entretien des cours d'eau. Leur souci principal à cette époque fut de limiter les conséquences liées au risque d'inondation. Aujourd'hui, après plus de 20 ans d'efforts et bien qu'il reste certainement quelques points noirs, les « gros travaux de restauration des berges » ont été effectués et l'on s'oriente pour les années à venir vers des travaux de suivi et d'entretien plus léger.

2. L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EN 2006 : POUR QUELLES RAISONS ? ils ont trois objectifs principaux : **favoriser le libre écoulement des eaux et limiter les conséquences liées aux inondations, entretenir et valoriser le milieu naturel (renouvellement de la végétation), sensibiliser les propriétaires riverains et les élus locaux aux techniques d'entretien régulier des berges de rivière.** A ce titre, les travaux réalisés par les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydrauliques ont un rôle d'exemplarité. **Nota :** Un cours d'eau régulièrement entretenu générera moins de dégâts après une inondation qu'un cours d'eau laissé à l'abandon ! Néanmoins, certaines zones sans enjeux forts (Ex : ruisseau traversant une forêt) peuvent être laissés en « Zone de Non Intervention Surveillée ». Cependant, une visite du technicien rivière sera nécessaire notamment après les grosses crues.

3. L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU EN 2006 : QUI FAIT QUOI ? Les SIAH (Syndicats Intercommunaux d'Aménagements Hydrauliques) de la Haute et de la Basse Vallée, sont maîtres d'ouvrages et donc porteurs des projets de restauration et d'entretien des berges du Rance ainsi que de ses ruisseaux affluents – et ce depuis leurs sources jusqu'à la confluence avec le Tarn sous le barrage de Trébas. Afin de mettre en place des travaux, on distingue **8 étapes** importantes : **définition d'une tranche de travaux** pour l'année en cours, en tenant compte des priorités établies dans le Plan pluriannuel de Travaux, **estimation détaillée du coût** de ces travaux, **consultation des partenaires** techniques, **recherche des subventions** nécessaires au financement des travaux, **information des propriétaires riverains** pour présenter les travaux projetés et obtenir leur autorisation d'intervention. Comme pour la gestion des forêts privées, le riverain reste propriétaire de son terrain ainsi que du bois qui peut en être extrait, **consultation des entreprises** susceptibles de réaliser les travaux, **lancement des travaux.** Compte tenu des contraintes administratives, mais aussi des saisons (hautes eaux, basses eaux, terrains cultivés etc...), et des exigences de chacun, les travaux peuvent parfois s'étaler sur deux ans, **gestion de la partie administrative** (réception de chantier, paiement des entreprises, réception des subventions) après les travaux. **ET PARFOIS, LES TRAVAUX D'URGENCE :** Après une grosse crue, certains travaux d'urgence peuvent être nécessaires Les abords des ponts, les routes inondables, les traversées de village, et toutes les infrastructures construites dans les zones d'expansion des crues peuvent être des lieux où une intervention est nécessaire après une inondation ».